COMMUNE DE DOUVAINE Place de l'Hôtel-de-Ville 74140 DOUVAINE Tél. 04.50.94.00.37 Envoyé en préfecture le 21/07/2022 Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

ID: 074-217401058-20220711-DEL20220711_07-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUILLET 2022

Nb de membres en exercice : 29

Présents: 17

Absents excusés ayant donné

pouvoirs: 12

Votants: 29

Le onze juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 5 juillet 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 5 juillet 2022.

<u>Présents</u>: Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, M. LEHMANN Patrick, Mme LE REUN Karine, Mme FRANÇAIS Chloé, - Adjoints, M. COLMARD Philippe, M. EL YAKOUTY Abdelhak, M. LAPRAZ Arnaud, Mme SABY Annick, M. VESIN Marc, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, M. MAILLET Laurent, M. SECHAUD Jean-François, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir: M. SONDAG Patrice (pouvoir à Mme BUREAU Marine), M. RIGOLI Claude (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette), M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor (pouvoir à M. VESIN Marc), Mme DELBAYS Emilie (Mme FRANÇAIS Chloé), Mme FICHARD Andrée (pouvoir à Mme CHUINARD Claire), Mme HAVEL Céline (pouvoir à Mme SABY Annick), M. HAVEL Julien (pouvoir à M. LEHMANN Patrick), M. MAINHAGU Marc (pouvoir M. WOLF Pascal), Mme SMADJA Karine (pouvoir à Mme LE REUN Karine), Mme LAMAISON Josiane (pouvoir à M. MAILLET Laurent), Mme PES Catherine (pouvoir à Mme GACHET Audrey), M. ROBERT Stéphane (pouvoir à M. LECLERCQ Patrick)

Secrétaire de séance : Mme LE REUN Karine

Urbanisme

DEL20220711 07

Objet: Acquisition foncière Lieu-dit La Croix Rouge, parcelles section D n°2577p et n°3399p

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation du maillage urbain entre la RD 1005 et la RD 20, il est nécessaire de procéder à la régularisation de l'emprise foncière des travaux de la voie nouvelle avec les propriétaires riverains.

Dans le cadre des négociations en vue d'un accord amiable, il est proposé l'acquisition pour partie des parcelles cadastrées section D n°2577p, pour une superficie de 1a21ca et n°3399p pour une superficie de 58 ca, lieu-dit La Croix Rouge, propriétés de M. Vincent CASTRIQUE et Mme Aurélie VIRIAT sur la base d'une cession à titre gratuit, la commune s'engageant en contrepartie à la réalisation et à l'entretien d'un mur acoustique végétalisé en limite de propriété.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'accord de principe de Monsieur Vincent CASTRIQUE et Madame Aurélie VIRIAT,

Considérant que Monsieur CASTRIQUE et Madame VIRIAT, propriétaires des parcelles D 2577 et D 3399, proposent de céder à titre gratuit une partie de leurs surfaces, soit respectivement 121 m^2 et $58\ m^2$ à la Commune en vue de l'aménagement de la voie nouvelle en contrepartie de la construction et de l'entretien d'un mur acoustique végétalisé en limite de terrain,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette emprise afin de réaliser ces aménagements qui participent à la sécurité des usagers de la nouvelle voie publique,

DEL20220711_07 Page 1 sur 2

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

ID: 074-217401058-20220711-DEL20220711_07-DE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'acquisition d'une emprise de 121 m² et 58 m² appartenant à Monsieur CASTRIQUE et Madame VIRIAT sur la base d'une cession à titre gratuit, les frais de bornage et d'acte restant à la charge de la Commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant dûment autorisé, à signer l'acte, notarié d'acquisition desdites parcelles.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance, Karine LE REUN

Le Peur

Le Maire, Claire CHUINARD

DEL20220711_07